



# CR du CHSCT de la DIRNE



Séance du 11 juin 2019

## **Représentants de l'administration :**

Sébastien Chêne, DIRNE/D  
Gilles Gallet, DIRNE/DA

## **Représentants du personnel :**

Laurent Nautascher (SNITM-FO)  
Cédric Kippeurt (SNITM-FO)  
Annick Blanck (Solidaires-Météo)  
Simon Leva (Solidaires-Météo)

## **Experts nommés par l'administration :**

Eric Pulby, assistant de prévention  
Patrick Mallamaci, expert permanent  
Dr Heil-Corteggiani, médecin de prévention  
Danielle Seiller, assistante sociale DSAC-NE  
Yolande Guerber, inspectrice santé et sécurité au travail

## **Excusés :**

Emmanuel Felix, chef de la division administrative par intérim  
Pierre-Luc Payet, Alexandre Trajan, Lionel Pflumio (SNITM-FO)  
Corinne Mas, infirmière DSAC-NE

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h30.*

## **1. Adoption du procès-verbal du CHSCT spécial du 26 février 2019**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2. Présentation du rapport de l'inspectrice santé et sécurité au travail**

L'ISST présente le rapport issu de sa visite fin janvier et début février 2018 au sein de la DIRNE.

Au niveau du management de la prévention, le constat est globalement satisfaisant, les acteurs sont bien identifiés et un nouvel assistant de prévention a récemment pris ses fonctions. Les principaux problèmes relevés concernent l'évaluation des risques professionnels et la prise en compte de l'impact des réorganisations en cours. Plusieurs recommandations sont faites en ce sens, certaines ayant entre-temps fait l'objet d'actions présentées en séance par DIRNE/DA.

- L'évaluation des risques réalisée jusqu'à présent à travers le DU manque d'exhaustivité et privilégie une approche par bâtiment, alors que le code du travail prescrit une approche par métier. L'ISST note qu'il s'agit là d'un problème qui n'est pas spécifique à la DIRNE mais qui concerne l'établissement dans son ensemble. Le DU a été modifié en conséquence, en concertation entre l'AP et les représentants des personnels.

- Les réorganisations en cours nécessitent une démarche appuyée d'accompagnement du changement, démarche qui doit être au cœur des préoccupations au risque d'entraîner une démotivation ainsi qu'une perte de l'esprit d'équipe. En particulier, la communication associée ne doit pas rester générale mais doit s'adapter aux situations locales. DIRNE/DA met en avant les actions de communication réalisées depuis : mails ponctuels, articles IntraNE, réunions hebdomadaires du COMDIR. DIRNE/D insiste sur l'importance du COMDIR dans le dispositif actuel, il rencontre les chefs de service chaque semaine et ces derniers peuvent relayer les informations auprès des agents. Un prochain COMDIR sera axé sur la transmission des informations et les modes de communication. Les OS rappellent l'importance pour les agents d'avoir une visibilité sur les évolutions, les réorientations et les échéances en cours afin de réduire le stress lié à l'incertitude.
- Les dossiers techniques amiante doivent être annexés au DU, notamment en cas de travaux ultérieurs, mais aucun local de la DIRNE n'est concerné par la présence d'amiante.
- Les actions du programme annuel doivent être liés au DU, il s'agit plus généralement d'assurer une traçabilité visible et une harmonisation des documents de programmation et de bilan. DIRNE/DA précise que le plan d'action est désormais en lien avec le DU.
- La refonte du périmètre des CHSCT doit être traitée de manière lisible pour l'ensemble des acteurs. Il faut en particulier éviter de désorienter les personnels, d'autant plus dans le contexte déjà complexe des réorganisations actuelles. L'ISST suggère à ce titre une organisation en étoile dans laquelle les agents travaillant en région pour un service central à Paris ou Toulouse seraient sous la responsabilité de leur service central concernant les risques métiers et la qualité de vie au travail. À la question des OS s'inquiétant du manque de connaissance des sites en région de la part des services à Paris ou Toulouse, DIRNE/D ainsi que l'AP précisent que les services centraux s'appuieraient sur un comité de site local pour exercer leur responsabilité en région. DIRNE/DA ajoute que cette réflexion est actuellement en cours au sein d'un GT HSCT.
- Il n'existe pas de politique d'attribution des EPI pour le collectif de la DIRNE, l'organisation actuelle reste éparpillée et nécessite d'être formalisée. Une action de recensement de l'existant vient d'être mise en place.
- Les titres d'habilitation actuels ne sont pas suffisamment complets, en particulier au niveau de leur forme. DIRNE/DA pointe la période délicate rencontrée suite au congé maladie puis à la mutation de l'ancien ADM/D. Une relance des actions ainsi qu'un suivi a été engagé par l'AP.

### **3. Points relatifs à l'application de la réglementation et visites de sites**

#### 3.1. Consultation du registre d'hygiène et de sécurité

- AP non connu par certains agents : une communication générale dédiée à l'hygiène et à la santé au travail est inscrite au plan d'action.
- Morosité ambiante liée au contexte des réorganisations : DIRNE/D précise qu'il s'agit d'un agent qui se fait l'écho d'autres agents, mais que la solution ne peut être qu'individuelle.
- Forte insatisfaction du personnel de Metz suite au réaménagement du local cuisine en local de travail avec des facilités pour manger sur place (évier et micro-onde) : une visite des membres du CHSCT doit être programmée début septembre afin d'évaluer la situation et d'en débattre. L'ISST fait remarquer qu'il est important de prendre en compte

l'aménagement de la pièce, car il est normalement interdit de manger dans son bureau. Par ailleurs, elle précise que c'est à l'occupant principal du site d'assurer la gestion commune.

### 3.2. Accident de service et de trajet

Un agent du CMIR se déplaçant à vélo a récemment été victime d'un accident de trajet. Les OS font remarquer que la dernière formation de conduite à vélo organisée au CMIR a mis plus l'accent sur le côté pratique de la conduite que sur la sécurité. DIRNE/D propose qu'une action plus large soit menée à ce sujet, incluant également les agents en CM. Il évoque également la possibilité d'organiser une journée de rencontre sur ce thème réunissant l'ensemble des agents, car la formation organisée par CADR67 n'a reçu que très peu de participants.

### 3.3. Bilan de formation 2018 et plan de formation 2019

La formation « Conduite en situation difficile » a reçu une évaluation globalement positive, mis à part pour les agents des MIR qui s'attendaient à plus qu'une sensibilisation, notamment après une première formation proposée sur simulateur. Certains membres du CHSCT avaient effectivement suivi cette même formation mais à un niveau supérieur, qui aurait été plus approprié au public des MIR. L'AP en prend note.

La formation PRAP remplace désormais l'ancienne formation « Gestes et postures », avec un contenu plus large touchant potentiellement l'ensemble des agents. L'objectif est de former les agents à devenir acteurs de leur propre prévention, en intégrant également le travail de bureau.

### 3.4. Présentation du DUERP

Le DU est désormais réparti par service, l'évaluation des risques métier ayant été réalisée en concertation avec les membres du CHSCT. Les OS demandent ce qu'il en est de l'intégration des risques psychosociaux qui n'est toujours pas effective. L'AP répond que le sujet fait actuellement l'objet d'une étude de la part de deux étudiants en master 2 de psychologie sous la supervision de la psychologue du travail, qui devrait aboutir à des directives nationales.

## **4. Plan d'actions 2019**

La mise en place d'un plan d'actions annuel fait suite à une demande issue du dernier CHSCT et répond aux préconisations de l'ISST, l'objectif étant de faciliter le suivi des actions.

- Actualisation des plans d'évacuation du CMIR, du CM Besançon et de l'OBS d'Entzheim.
- Travaux d'isolation du CMIR : début en septembre 2019.
- Installation d'un BAES dans le sous-sol du CMIR et à l'OBS d'Entzheim.
- Achat d'un fauteuil d'évacuation PMR.
- Changement d'éclairage pour le poste de travail d'un prévisionniste de Besançon.
- Remplacement des DATI : étude en cours avec la société RTE pour une application DATI fonctionnant sur SmartPhone.
- Rénovation du chemin entre le CM de Besançon et le parc à instruments : étude de prix en cours.

*La séance est suspendue à 12h00 et reprend à 13h30.*

## **5. Élargissement du périmètre de la DIRNE**

DIRNE/D présente la démarche d'élargissement du périmètre de la DIRNE. Il rappelle que cette décision a pour but de desservir la zone de défense Est qui comprendra les régions Grand-Est, Bourgogne et Franche-Comté.

L'élargissement est prévu en 2 temps : rattachement de la Champagne-Ardenne au 1<sup>er</sup> octobre 2019, puis rattachement de la Bourgogne courant 2020. La future organisation prévoit le rattachement de l'ensemble du personnel à la DIRNE dans leur service métier respectif, le chef de pôle sera rattaché à la DIR et le commerce entre la DIRIC et la DIRNE.

Au niveau HSCT, DIRNE/D insiste sur le fait que le rattachement aura un impact minimal pour le personnel, les agents conserveront les mêmes fonctions y compris les agents en situation de télétravail, seul le chef de pôle aura un nouveau statut de chargé de mission. Des outils de connexion dédiés doivent être déployés afin que les agents puissent prendre contact facilement avec leur service de rattachement.

## **6. Suivi de l'accompagnement du changement**

DIRNE/D indique que 4 entretiens Ariane ont eu lieu à Besançon, ainsi que 4 autres depuis Paris. Les OS s'interrogent sur l'utilité de ces entretiens sur le long terme, en particulier au niveau du suivi réalisé après la première rencontre. DIRNE/D précise qu'il s'agit d'un réel suivi agent par agent mené sur la base des pistes évoquées lors de l'entretien initial, et que cela a pu donner lieu à un second entretien pour certains agents.

## **7. Calendrier des réunions et visites de sites du CHSCT**

Une visite des locaux du CM de Reims est prévue le 20 juin, suivie des CM de Troyes et Langres les 24 et 25 juin. Les visites auront lieu avant le rattachement des agents prévu le 28 juin à travers une CAP exceptionnelle. L'assistante sociale fait remarquer que les médecin du travail et assistante sociale de Reims devront être associés à la démarche, et recevoir une convocation aux prochaines séances du CHSCT Nord-Est.

Le radar de Réchicourt ainsi que le CM de Metz feront l'objet d'une visite début septembre, avant la prochaine réunion du CHSCT.

## **8. Points divers**

### 8.1. Rythme de travail des futurs postes Météo Conseil

Sujet à suivre dans le cadre de la réflexion en cours sur la réorganisation.

### 8.2. Intervention des secours extérieurs dans le cas d'un CPR seul la nuit

Les OS évoquent le cas d'un CPR qui travaillerait seul la nuit. Même équipé d'un DATI, la question de l'entrée des secours dans le bâtiment se pose, d'autant plus que le digicode est désactivé en soirée.

### 8.3. Risque routier dans le cadre de la future réorganisation des horaires des MIR

Les OS font remonter la préoccupation des agents des MIR suite aux projets de réorganisation de leur temps de travail et de mise en place d'astreintes de journée. La durée des vacations passerait de 10 h à 9 h, alors que la charge de travail augmentera par ailleurs avec l'attribution de tâches actuellement dévolues aux agents du Réseau. La mise en place d'astreintes quotidiennes jusqu'à 20h00, en plus des astreintes de week-end et jours fériés, posent des problèmes d'organisation de planning et de gestion des véhicules et aurait un impact négatif sur la santé des agents en générant de la fatigue, ainsi que sur leur vie familiale. Dans le cas précis de la MIR67, une intervention à Bâle nécessite un déplacement de 3 h aller-retour, qui s'ajouterait aux 9 h de vacation quotidienne et à la durée d'intervention sur site, dépassant largement les 12 h préconisées.

Dans ce contexte, avec l'augmentation de la charge de travail, la multiplication des déplacements et la fatigue accumulée, une forte inquiétude se fait sentir au sein des MIR quant au risque routier et à la dégradation de la qualité de vie au travail, sans aucune reconnaissance de la part de l'établissement. DIRNE/D prend note de ces préoccupations, et précise que ces questions sont abordées au sein du GT DSO-DIR. Il ajoute que la journée de 12 h de travail n'est qu'une recommandation qui peut-être dépassée au besoin, en particulier vis-à-vis de l'aéronautique. L'AP mentionne l'obligation d'avoir 11 h de repos avant la prise de poste du lendemain en cas d'intervention tardive la veille.

#### 8.4. Bilan du fonctionnement des CSP

DIRNE/D présente un bilan positif de la mise en place des CSP. En nombre d'actes traités, le niveau actuel est équivalent à celui d'avant les CSP, bien que la productivité soit encore faible. Les OS notent de nombreux dysfonctionnements, touchant en particulier les CSP Finance et Mission. DIRNE/D modère son propos initial, la dynamique des CSP est en cours et fonctionne globalement, mais il reste de la marge pour des améliorations.

#### 8.5. Visite de l'assistant de prévention pour les agents de Météo-France Sport

Il s'agit d'une question à faire remonter au niveau national, car nécessitant la validation d'un cadre général afin de gérer ces cas spécifiques de télétravail.

#### 8.6. Bilan de la mise à jour des documents réglementaires

La mise à jour documentaire est inscrite au plan d'action 2019.

#### 8.7. Information sur l'évolution des CHSCT dans le cadre des réorganisations

Le sujet est traité au sein du GT HSCT, mais la date du 1<sup>er</sup> septembre n'est pas encore arrêtée pour la mise en place du CSP Hygiène et Sécurité. La piste envisagée est la mise en place d'un comité de site en région qui se ferait le relais des services centraux afin de traiter les agents au niveau local.

*La séance est clôturée à 14h45.*